



BONNE LECTURE !



Mairie ☎ : 03.85.96.56.71 ; fax : 03.85.96.70.33
 10 rte de St Germain du Bois 71 380 OSLON
 email : oslon@wanadoo.fr

Avril 2018

Bulletin municipal n°41

Edito



Bonjour à tous,

Le printemps est là mais les saints de glace ne sont pas passés ; si nous pouvons enfin ressortir et préparer la terre et les futures plantations, restons prudents sur les vicissitudes climatiques.

La reprise des travaux de voirie sur la Commune est engagée, ceci afin d'entretenir nos rues. Malgré tout, cet investissement utile amène, comme à l'accoutumée, des désagréments pour les usagers et riverains.

Soyez donc patients, courtois et indulgents à l'approche de ces chantiers.

Bonne lecture,

Le Maire
Yvan NOEL



Dernière minute : La CUMA Grain de Saveurs met en place un système de vente directe le samedi matin sur le parking de la boulangerie.

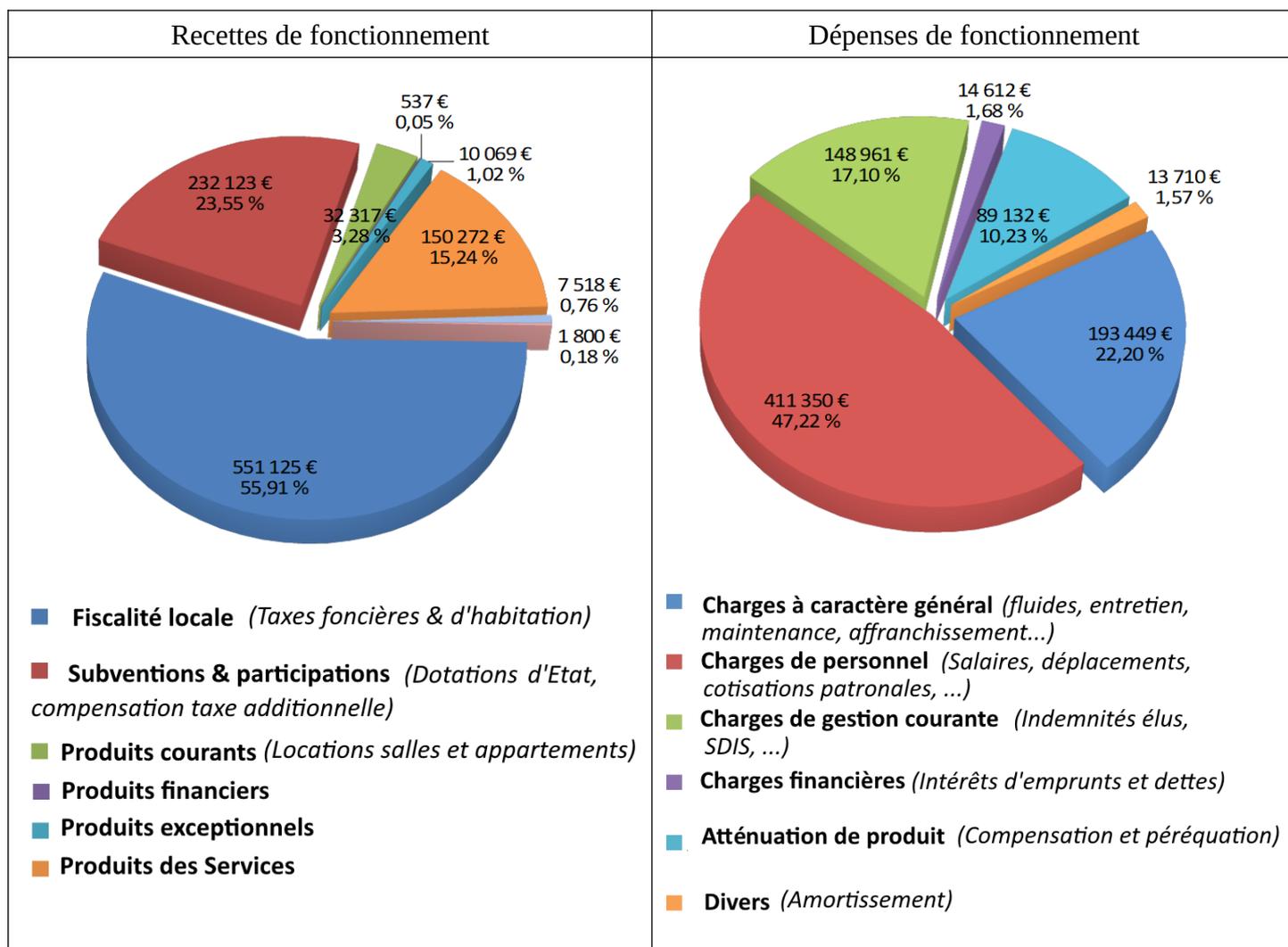
Dans ce numéro

Edito	Page 1
Budget	Page 2
Soirée sans télé	Page 2
Chapeau les artistes	Page 3
Repas CCAS	Page 3
Pêche à la truite	Page 4
Pêche au Reza	Page 4
Travaux appartements	Page 4
Jeux sur terrain	Page 5
Economies d'énergie	Page 5
Déchetterie	Page 5
Changement propriétaire	Page 6
APIPARC	Page 6
Fréquences TNT	Page 7
Cartes d'identité Passeports	Page 7
Télé relevé compteurs	Page 7
RdV Santé et Handicap	Page 7
maison sur sous-sol	Page 8
Job d'été	Page 8
Bruits	Page 8
Incivilités	Page 8
Dépôts sauvages	Page 9
Entretien des trottoirs	Page 9
Dans nos jardins	Page 10
Mot du Glaud'	Page 11
A vos agendas	Page 12
Etat Civil	Page 12

Budget

Notre principal engagement municipal est la bonne gestion financière de la Commune sans pour autant être dans l'immobilisme. Malgré les recettes moindres reversées par l'Etat, nous soldons l'exercice 2017 en position excédentaire ; le fonctionnement est maîtrisé et les dépenses d'investissement sont conformes au prévisionnel.

Nos décisions de dépenses suivent le niveau de notre trésorerie ; nous devons sans cesse gérer nos engagements de dépenses en fonction des rentrées et selon les échéances de versements des subventions et allocations attendues. La fiscalité locale pour sa part communale n'a pas évolué pour 2018, seules les bases sont revalorisées par l'Etat.



Soirée sans télé



Cette soirée a connu un petit succès, sans doute du au manque de publicité. Les joueurs ont apprécié ce moment convivial. Des affichages seront mis en place pour les futures éditions pour rappel.

Vous pouvez noter dès à présent dans vos agendas : rendez-vous le 16 Novembre pour la 5^e édition.





Chapeau les artistes

Merci aux artistes Oslonnais, ceux du Festival des pinceaux de CHATENROY en BRESSE et ceux de la Création 2002 d'EPERVANS d'avoir contribué au succès de l'exposition des 17 et 18 février.

Merci particulièrement à Annick DUMARCHEY, Walter PETRIZZO et Michel TAVERNIER ...

L'objectif de cette Exposition était simplement de faire découvrir à tout un chacun, l'expression par l'art réalisé localement.

Nous avons pu apprécier le travail d'artistes en devenir et d'autres confirmés, connus et/ou reconnus.

Que de belles œuvres exposées, des peintures à l'huile, des aquarelles, des pastels, des sculptures en fer et bronze, des céramiques en raku ...

Ce moment d'échanges entre passionnés a pu donner l'envie de s'adonner à une pratique artistique de façon intimiste ou faire naître une vocation latente.

Merci aux sympathiques expressions de chacun sur le cahier d'Or pour annoter son ressenti sur cette initiative.



Repas CCAS

Ce millésime a retenu le thème du cabaret, « dress code » rouge & noir.

L'ambiance a été assurée par Gilbert DRIGON, accompagné d'Alain et Christophe avec la présence de Jocelyne.

La restauration d'Arnaud CHASSAING était fine et très appréciée par les convives.

Nous avons eu une pensée pour nos doyens : Mme Violette GODEFROY MANCIER et M. Roger CRENAUT.

Nous étions nombreux à profiter de ce moment convivial ; merci aux membres du CCAS pour leur animation soutenue.



Pêche à la truite au Reza



Pour le week-end des 7 et 8 avril, une cinquantaine de pêcheurs se sont retrouvés à la première heure au Reza pour la pêche à la truite ...

L'Amicale des Chasseurs, organisatrice de ce week-end avait empoissonné, la veille, avec environ 300 truites "portion" et avec 2 truites de "grande taille".

Si, le samedi, les truites étaient au rendez-vous des pêcheurs, le dimanche, les prises ont été plutôt rares.

Pour la collation du samedi midi, nombreux pêcheurs ont abandonné leur canne et se sont retrouvés pour la saucisse frites accompagnés par de nombreux habitants du village.

Merci à l'Amicale des Chasseurs pour ces sympathiques journées.

Pêche au Reza

La pêche est officiellement ouverte pour les habitants de la commune depuis le lundi 9 avril.

La pêche est réservée aux habitants de la commune avec une carte annuelle familiale délivrée par la Mairie, au prix de 10 €.

Le garde-pêche est chargé de faire respecter la réglementation en vigueur.



Merci de respecter l'environnement du site. Des poubelles y sont installées. Le stationnement des véhicules doit impérativement être sur le parking et non sur le chemin communal qui dessert des parcelles privées.

Travaux appartements

Les travaux dans les appartements au-dessus des anciennes classes avancent à un bon rythme. Le planning est respecté et nous pouvons déjà imaginer l'agencement futur des pièces. Les cloisons sont terminées ainsi que l'isolation des murs extérieurs. La plomberie est bien engagée ainsi que la partie électricité.

Ceci nous permet d'être optimistes quant à la livraison de ce chantier dans les délais prévus.



Jeux sur Terrain

Deux nouveaux jeux seront installés prochainement sur le terrain près du local des associations ainsi qu'une table-banc.

Ces jeux sont à destination des plus petits.



Economies d'énergie

La municipalité s'est engagée à réduire les dépenses liées à l'énergie ; l'optimisation de l'éclairage public (EP) a été notre première démarche (relampage avec diminution de puissance, remplacement des luminaires vétustes et extinction nocturne).

L'aire des activités avec le City stade sera reconsidérée par des éclairages en extension de l'EP et par des luminaires adaptés.

L'équipement électrique des bâtiments municipaux est également révisé progressivement (Leds posées dans le hall et la scène de la Salle polyvalente et dans la Salle du Conseil) ; nous envisageons de remplacer par des leds l'ensemble des luminaires de la Salle polyvalente et de la Salle de restauration.

Les autres bâtiments suivront : Mairie, écoles, garderie, bibliothèque, atelier, maison des associations.

Les écoles feront l'objet d'une révision complète pour rechercher une économie d'énergie optimale (une étude est demandée) ; un bardage extérieur, le remplacement des luminaires, des gestionnaires d'énergie, des cellules de présences dans les communs et d'autres installations seront mis en place.



Nous aurons également une réflexion sur l'optimisation des systèmes de chauffages de l'ensemble.

Lors des locations de salles communales, aidez-nous, soyez acteurs de cette recherche d'économie. Vous pouvez limiter l'utilisation de l'éclairage en l'adaptant à vos besoins (préparation, temps calmes, extinction des salles non utilisées, ...) ; vous pouvez également graduer l'utilisation de la ventilation et fermer systématiquement les portes pour éviter les courants d'air.



Déchetterie

En raison d'un très grand nombre des demandes de cartes d'accès aux déchetteries du Grand CHALON, l'accès prévu au 1^{er} Janvier 2018 a été différé au 3 avril.

La carte est désormais obligatoire (sauf pour les déchetteries de GIVRY et St REMY appelées à être fermées).

Changement de propriétaire

LE CATIMINI

Bar - Bureau de tabac - Presse - Jeux de grattage - Point relais colis - Dépôt de pain
 et aussi : **jeux de tirage** (loto, euromillions), **timbres fiscaux dématérialisés** (pour passeports, paiement des amendes...)

Marjorie VINCENT

15 route de SAINT GERMAIN DU BOIS

Tel : 03 85 96 73 86

Jour de fermeture : dimanche

Horaires d'ouverture : 6 H 30 à **19 H 00** (non stop)

Un peu d'histoire :

Madame VINCENT et son époux ont tenu un bar PMU pendant 10 ans à VERDUN SUR LE DOUBS. Tous deux désireux de changer d'activité professionnelle, ils ont vendu et Madame VINCENT s'est alors tournée vers le métier d'ATSEM qu'elle a exercé pendant 6 ans. Finalement, elle a pris conscience que, malgré les satisfactions apportées, ce nouveau métier ne lui correspondait pas assez ; son premier métier lui manquait. Elle est alors partie à la recherche d'un nouveau commerce et a été conquise par LE CATIMINI. Depuis le 7 septembre 2017, après une semaine de passation avec Monsieur PASQUIER, ancien propriétaire, elle se réjouit d'être la nouvelle « maîtresse des lieux ».



APIPARC du rucher pédagogique



Yves RONDELET, Président de l'Association des Apiculteurs Sans Frontières nous a invités à inaugurer, en présence de Mme La Sénatrice Marie MERCIER, le rucher pédagogique au lieu dit « le pré haut » vers le Réza.

Protéger la faune et la flore sont en soi des vocations naturelles partagées.

Mêler l'aspect pédagogique aux méthodes raisonnées de gestion de l'apiculture pour tous est un complément louable pour agrandir la famille des amis des abeilles.

Le patrimoine forestier de notre Commune est bien un lieu privilégié où la diversité des essences garantit les qualités mellifères nécessaires à la production du miel.

Pour la mise en place de ce rucher, l'association a eu le concours d'un groupe de « Scouts et Guides de France Chalon Cœur de ville ». Ils ont planté des arbres spécifiques nécessaires à la zone de chalandise des abeilles.

D'autres apiculteurs présents dans nos bois profiteront de l'expérience de cette association.

Nous souhaitons un vif succès pour cette entreprise de partage et ne pouvons que nous réjouir du choix de préserver les abeilles sur la terre oslonnaise.

Si vous souhaitez participer aux activités ou simplement adhérer pour soutenir cette association, vous serez les bienvenus ; adressez-vous à l'Association « Apiculteurs sans frontières » par courriel yves.rondelet@yahoo.fr ou au 06 10 17 45 21.

Si vous voulez en savoir + → www.apiculteurssansfrontieres.fr



Les Fréquences TNT changent



Un redéploiement des fréquences est programmé pour les réceptions issues de l'émetteur de Gex Montrond dès le **24 avril 2018** ; les autres émetteurs seront concernés le **23 mai**.

Le basculement de fréquence sera effectif la nuit qui précède la date programmée ; dans la majorité des cas une simple recherche de chaînes sur chacun des téléviseurs suffira.

Si des problèmes de réception persistent malgré la recherche des chaînes, vérifiez les informations disponibles sur « recevoirlatnt.fr » et/ou appelez le 0 970 818 818.



Cartes d'identités et passeports

Attention, si vous voulez renouveler votre Carte d'Identité ou votre passeport pour partir en vacances, ne tardez pas !!!

Le délai d'attente de prise de rendez-vous en Mairie de CHALON est actuellement d'environ 3 semaines.

Vous avez la possibilité pour réduire de ce délai de vous adresser à d'autres Mairies : BUXY, CHATENOY LE ROYAL (Police Municipale), SAINT GERMAIN DU BOIS, SENNECEY LE GRAND et VERDUN SUR LE DOUBS

Télé relève compteurs

La Direction Eaux & Assainissement du Gd CHALON a engagé une campagne de renouvellement des compteurs d'eau afin de les rendre télé relevables ultérieurement par système radio.

Les compteurs « Linky », pour l'électricité seront également installés dans les mois à venir en communication par courant porteur.

Ultérieurement, le distributeur de gaz mettra en place des compteurs dits communicants par réseau hertzien.

Rendez-vous Service Santé et Handicap

Pour ce nouveau trimestre, le service santé et handicap vous propose les thèmes suivants :

- Le Bien-être par la Naturopathie : mercredi 16 Mai
- Journée du Surpoids et de l'obésité : mardi 29 Mai
- Journée Bien-être : vendredi 1er Juin
- Soirée Onco Bourgogne (activités physiques, alimentation et cancer) : jeudi 14 Juin
- Journée Petite enfance, nutrition Santé et Bien être : mardi 19 Juin
- Journée Nationale de l'audition : Jeudi 21 Juin



Renseignements Espace Prévention : tel : 03 85 46 14 57



Réinventer la maison sur sous-sol

Pour dynamiser l'entretien des biens anciens, le Gd CHALON a imaginé un concours pour sélectionner 5 habitations sur sous-sol ; ces habitations feront l'objet d'une étude architecturale adaptée en simple suggestion au lauréat et constitueront un panel des transformations envisageables pour leur propriétaire.

Cette aide à la pierre permet d'imaginer une autre destination et un usage modernisé pour ces constructions anciennes et démodées, relançant ainsi leur attrait.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 avril.

Pour plus d'informations : habitatconseil@legrandchalon.fr ou 03.58.09.20.45



Job d'été

La municipalité recrute des jeunes d'OSLON pour un emploi d'été, titulaire du permis B, pour des travaux divers.

Candidatures (CV et lettre de motivation) à déposer en mairie **avant le 15 mai**.

Bruits

Cette année malgré le retard des beaux jours, les tontes des pelouses ont repris. Nous vous rappelons qu'il existe un arrêté préfectoral depuis le 30 juillet 2001 qui régleme les bruits de voisinage, à savoir :

Jours ouvrables: de 8 h à 12 h et 14 h à 19 h

Samedis: 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanches et jours fériés: 10 h à 12 h



Un peu de civisme et respectons nos voisins ; la gendarmerie est habilitée à faire respecter cet arrêté.

Incivilités

Nous recevons régulièrement en mairie des doléances pour des déjections canines sur les trottoirs, sur les terrains de jeux enherbés ou en sablette. Ces immondices présentes sur les aires de jeux donnent une déplorable image de notre commune et sont fortement désagréables autant pour les enfants que pour les grands.

Munissez-vous d'un petit sac ou dotez-vous d'équipement spécifique pour votre compagnon.



Dépôts sauvages

Vous faites des travaux de terrassement, si vous ne pouvez évacuer vos déblais, adressez-vous aux heures ouvrables en Mairie, nous échangerons avec vous pour rechercher une solution.

Tout dépôt non autorisé par la Municipalité est amendable ; nos besoins en terre végétale ou remblai sont limités.

Si vous êtes témoin d'agissement de dépôts illégitimes, merci de nous en informer ; la collectivité engagera les démarches pour obliger le ou les responsable(s) des faits en leur demandant une remise en état des lieux.



Entretien des trottoirs

En application de la loi nous imposant le « zéro phyto » pour les collectivités :

En extension, les particuliers seront concernés par ces interdictions d'utilisation des produits phytosanitaires.

En clair, le traitement chimique est interdit sur le domaine public.

Pour assurer l'entretien régulier des trottoirs et accotements devant vos propriétés, nous vous demandons de prendre en charge individuellement le désherbage ponctuel.

Pour rappel, il ne faut pas désherber les fossés, la végétation retenant les terres.

Au regard de cette décision d'Etat, nous sommes dans l'incapacité de perdurer la fréquence de désherbage par les services municipaux ; merci de votre compréhension.





...LES ARBRES MELLIFERES

Le 20 juillet 2017, 40 ans après la première loi sur la biodiversité, l'Assemblée Nationale adopte une nouvelle loi enterrant l'avenir des insecticides les plus néfastes.

Cette loi amène une vision dynamique de la biodiversité prenant en compte les interactions des êtres vivants entre eux et avec leurs écosystèmes. Le texte aborde notamment le cas polémique de certains pesticides **dont les substances perturbent le système nerveux des insectes, comme les abeilles, les rendant incapables de rejoindre leur ruche et entraînant leur mort.**

Indispensables de par leur mission de pollinisation qui permet à certaines plantes et autres arbres de se reproduire, espérons qu'à terme le nombre d'abeilles, bourdons, papillons et autres insectes bienveillants augmente dans nos jardins et forêts à partir de 2018, date d'application de la loi.

Soucieuse d'apporter sa pierre à l'édifice, la commune d'OSLON a accompagné le projet de l'Association « Les amis des abeilles » pour son Apiparc et son rucher pédagogique, belle occasion de vous parler de **6 arbres mellifères** dont les abeilles raffolent.

Les abeilles peuvent se nourrir de deux substances pour créer le miel :

- le **nectar** : liquide sucré sécrété par les fleurs
- le **miellat** : substance produite par les réjections liquides des insectes-suceurs (pucerons, cochenilles par ex.) qui se nourrissent de la sève des arbres.



Arbre-à-miel - Floraison : juin à août - H : 12 m

C'est un "arbre grenier" qui attire une foule d'insectes pollinisateurs car ses potentiels nectars et pollen sont des plus élevés parmi les arbres mellifères.

De ce fait, un spécimen a été planté le 17 mars dernier à l'occasion de l'inauguration du rucher pédagogique.

Les fleurs sont blanches en été, très parfumées suivies de petits fruits rouges, virant au noir, disposés en grappe.



Tilleuls à petites ou grandes feuilles

Floraison : juillet et août - H : jusqu'à 40 m

Ces deux variétés de tilleuls attireront inmanquablement les abeilles au jardin (attention à certaines autres variétés qui sont au contraire toxiques pour elles !).

Ces arbres ont un faible apport en pollen mais offrent une importante source de nectar et de miellat.

Les fleurs odorantes sont bien connues et utilisées en infusions apaisantes, disposant d'un port diffus. Les fleurs sont hermaphrodites (à la fois mâle et femelle).

Le tilleul des bois (à petites feuilles) est lui aussi présent sur le site du rucher.

Saule marsault - Floraison : mars à mai - H : 10 m

Ce saule est un véritable garde-manger pour l'abeille et fournit une abondante nourriture pour la colonie qui sort de l'hiver. L'arbre est une espèce dioïque : chaque individu ne porte que des fleurs mâles (qui fournissent nectar et pollen), ou des fleurs femelles (qui ne produisent que du nectar).

Cerisier, Merisier - Floraison : avril et mai - H : 10 m

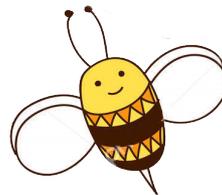
Ces arbres ont beau présenter une abondante floraison, ils sont très rarement auto fertiles. Le travail des abeilles est donc indispensable pour que leurs fleurs soient fécondées. En retour, ces arbres sont très généreux en pollen, de couleur vert orangé, et en nectar pour les insectes. De plus, ils attirent les abeilles solitaires.

Robinier faux acacia - Floraison : juin et juillet - H : 10 à 25 m

L'abondance de ses grappes blanches, au pollen verdâtre, au parfum suave font du robinier un arbre précieux pour les abeilles. Il n'en reste pas moins une espèce invasive, à laquelle on pardonne tant elle est une source de nourriture précieuse (nectar, pollen, miellat) pour les "filles du soleil".

Châtaignier - Floraison : juin et juillet - H : jusqu'à 20 m

Un arbre superbe, au développement lent, qui ne fructifiera qu'à partir de 25 ans. Avant la "trouée de floraison" de l'été, les fleurs du châtaignier sont indispensables pour les abeilles. Mais la production de nectar de l'arbre reste capricieuse, car elle baisse notamment lors de fortes chaleurs. Outre le pollen et le nectar, le châtaignier fournit également du miellat aux abeilles.



Mot du Glaud'

J'sais pas si l'printemps va arriver s'tan née. Si y continue encor à pioure, les c'risés vont meurer d'avant qu'les patates saint pienter. Enfin pou nous les r'traités qu'en fiant cent pis y va ben aller quand même.

Tant pire pou l'mauvais temps on va quand même s'cramper à r'faire nou rues qu'étint prévues. Y'a un'chouse qu'es bien y'es qu'pou les écoulements des yaux on voué lavou qu'ils vont. Les adjoints sont d'jà de temps en temps aveu l'entreprise dans ces deux rues pou y tracer apeu s'mettre d'accôrd aveu les riverains pou pousser des grilles d'avant les entrées. Y'es pou empeuchi y'au d'la rue d'entrer chez l'riverain ou l'contraire...

Y'en a étout qui vouillant r'faire y'eu cots biensûr en payant. Alors l'entreprise yeu s'y fait des devis peu après es viant si es sont d'accôrd ou pas. Si y'en a encore qui voudraint y faire apeu qui s'sont pas manifestés dépechez-vous y'es bien temps.

Pou les autos qui roulant dans ces rues y faut cramper d'faire attention .Vous pouvez d'jà trouver des gens qui travaillent. Apeu pendant les travaux y va y'avouère des panneaux alors respectez les et tâchez d'être tolérant y'en a pas pou bien longtemps.

Y va y'avouère étout des papiers dans les bouêtes aux lettres quand y'era un jeu pendant la pouse des enrobés un' rue fermée complètement mais vous s'serez prévenis.

Y s'est bien passé dans les autes rues les an nées passées y va ben aller étout dans ces là y'a pas d'raisons qu'alle pas.

A vos agendas

- 20 avril : Don du sang (15 h -19 h)
- 08 mai : Commémorations à 8 h 45
- 20 mai : Vide grenier organisé par Ambiance & Loisirs
- 23 mai : Préparation de la journée de la citoyenneté (ouvert à tous) à 19 h
- 07 juin : Auditions élèves Drigon
- 23 juin : Union Musicale
- 30 juin : Fête des écoles
- 03 juillet : Concours propagande Amicale Pétanque
- 17 juillet : Concours propagande Amicale Pétanque



Horaires d'ouverture des Cimetières

Horaires d'été : du 26 mars au 29 octobre ouverture de 7 h à 20 h.

Etat civil

Décès :

- M. Luciano DE MATTEIS le 7 février
- Mme Jeannine PROTOT épouse GRAPIN le 20 février
- Mme Odette NOBLET épouse CRENIAUT le 22 février
- M. Georges GRAPIN le 12 mars
- M. André ROUYÈRE le 9 avril
- M. Roger CRÉNIAUT le 15 avril



Naissance :



FAYARD Gabin né le 12 février

Mariage :

NOEL Marion et ROBERT Sandra le 24 février



Coupon commentaires ou suggestions à découper et déposer à la mairie

✂.....
 Nom, Prénom (facultatif)

